

DEPARTEMENT  
DE  
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, et le vingt-quatre du mois de juillet, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents :** MM. G. BRUN – E. CECCALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM PETRUCCI - F. MARCHETTI – M. PARRIGI - A. SANTINI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – I. BENIGNI - L. BICCHIERAY – D. BICCHIERAY - JB CECCALDI – MD CLAVEAU – A. FALCUCCI – J. LUCIANI – JB. MARIOTTI – E. MUNIER – JM. NOBILI – MT PETRUCCI – JP PINELLI - R. RESTITUDE – F. SEVEON - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** R. SANTELLI à A. SANTINI - JM. TEALDI à P. GUIDONI.

**Secrétaire :** F. MARCHETTI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 11	Absents 19	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 13	Contre 0	Abstentions 0

**Date de convocation :** 18/07/2012

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

**Transfert des ordures ménagères au Centre d'Enfouissement Technique de Tallone.**

**Convention de remboursement de la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse**

**Autorisation de signature**

Le Président présente aux délégués communautaires de nombreuses difficultés rencontrées en ce début de saison estivale pour le service de transport des ordures ménagères du quai de transit Notre Dame de la Serra au Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Tallone.

En effet, le marché de prestations de service du Syvadec est arrivé à son terme fin juin 2012.

Dans le cadre de la nouvelle consultation lancée pour poursuivre les prestations, aucune entreprise n'a remis d'offres. L'entreprise SUZZONI Frères titulaire jusqu'alors n'a pas souhaité renouveler ses engagements.

Une procédure de marché négocié est actuellement en cours. Une phase transitoire de commandes sur prestations de service s'est engagée avec une nouvelle entreprise qui tente d'assurer les prestations bien que n'étant pas encore équipée de bennes à fonds mouvants pour assurer le transport des déchets.

Dans un objectif de maintien du service public, la communauté de communes Calvi Balagne a sollicité la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse afin d'utiliser leur quai de transit et permettre le transport de nos déchets vers Tallone par leurs services techniques.

Ce service a été rendu le 27 juin 2012, pour une quantité de 33 tonnes.

Les tarifs relatifs à ces prestations sont : 20 € pour le transfert – 119 € pour la mise en décharge, soit un total de 139 € la tonne.

La charge financière globale relative à ce service exécuté pour notre compte est de 4 587 €.

Le Président propose ainsi de contractualiser la convention ci-annexée afin de procéder au remboursement des frais afférents à ce service assumé par la CC du Bassin de Vie de l'Ile Rousse pour notre compte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'exposé du Président.

**AUTORISE** ce dernier à signer la convention telle que détaillée ci-dessus aux fins d'indemnisation de la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse pour les prestations effectuées.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le



Fait et délibéré, le 24 juillet 2012

Pour copie conforme

**Le Président**

